



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

A V I S P U B L I C

R È G L E M E N T 4 2 7 - 1 - 2 0 2 0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 MARS 2021, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 427-1-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 427-1990 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES – AFIN DE MODIFIER LES FRAIS D'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE À MODIFIER LE COÛT RELATIF AU TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 427-1-2020 ENTRE EN VIGUEUR LE 16 AOÛT 2021, DATE DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

ANICK BEAUVAIS

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE